

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 4 FEVRIER 2019**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Statuts 2019 de Laval Agglomération
- Convention de mission d'assistance technique pour l'assainissement collectif
- Modélisation hydraulique – Choix du bureau d'études
- Convention fourrière départementale de la Mayenne

Informations et questions diverses

- Divers

Convocations adressées le 29 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre février à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RENIER – RAIMBAULT – BLAIN – RABEC – BENEFIX – Mmes LEROUX – POIRIER – VETTIER

Absents excusés : Mme AUBRY – GEMIN – MM. HELAINE – PRINCE – JARRY

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Statuts Laval Agglomération

Dans le cadre de la fusion de la Communauté d'agglomération de Laval avec la communauté de communes du Pays de Loiron – arrêtés préfectoraux des 27/02/2018 et 26/10/2018 – et conformément à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune membre de la nouvelle entité dénommée « LAVAL AGGLOMÉRATION » doit se prononcer sur les statuts portant transferts de compétence à cette nouvelle entité.

Lecture est donc faite des nouvelles compétences de Laval Agglomération.

Après discussion le Conseil Municipal valide la délibération suivante :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Considérant que le conseil communautaire de Laval Agglomération a décidé de procéder à la réécriture de ses statuts,
- Que le projet de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Laval est annexé à la présente délibération,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le conseil municipal se prononce favorablement sur les nouvelles compétences de Laval Agglomération

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

Convention de mission d'assistance technique pour l'assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer ladite convention pour permettre au SATESE d'assurer les prestations de services liées au bon fonctionnement de la lagune d'assainissement pour une durée d'un an soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. La prestation sera facturée par le Département à la commune sur la base de 0,90 €/habitant.

Modélisation hydraulique – Choix du bureau d'études

Dans le cadre de la lutte contre les inondations, et pour se doter de solutions les plus propices à faire face à ces événements pluviométriques exceptionnels, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide le devis d'Hydro Concept pour une somme de 8 748 € TTC.

Cette étude se penchera sur la problématique des eaux de ruissellement en amont de la rue des Aubépines et celle consécutive au cheminement des eaux pluviales situées en amont du bassin de rétention du lotissement du Bosquet.

Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière départementale de la Mayenne

Dans le cadre de la convention qui lie la fourrière départementale à la commune de La Brûlatte ; la SPA qui gère pour le Département ce service, s'engage à recueillir les chiens et chats en état de divagation sur la commune.

Cette prestation sera facturée pour l'année 2019 sur la base de 0,33 €/hab. soit une somme de 235,29 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire et Laurent Rabec relatent les décisions prises au dernier conseil d'administration de l'Association Ca Coule de Source qui s'est tenu à Olivet le 30 janvier 2019.

Le Budget global de l'association représentera en 2019 une somme de 251 986 € ; la participation des communes membres sera de 145 775 € et la part de la commune de La Brûlatte sera de 35 631 €.

La commune du Bourgneuf-la-Forêt ayant souhaité que l'Association Ca Coule de Source accueille ses enfants au sein des accueils de loisirs sur les vacances d'été, il a été décidé d'accueillir 8 enfants de 3 à 6 ans et 12 enfants de 7 à 10 ans sur la période du 8 au 26 juillet 2019 pour un coût global de 2 144,70 € qui sera facturé à la commune du Bourgneuf-la-Forêt.

L'Association Ca Coule de Source a un projet de cirque pédagogique qui se déroulera du 8 au 12 avril 2019 et qui se tiendra sur le terrain de football de la commune.

Ce projet se base sur une participation de 40 enfants et de 12 jeunes.

Ce projet est partenarial puisqu'il est également ouvert à la résidence de Port-Brillet, le foyer de vie de Robida et le service jeunesse du Bourgneuf-la-Forêt.

Une réunion, devant fixer dans les détails la mise en forme de ce projet, se tiendra en Mairie de La Brûlatte le 26 février à 14h.

Dates à venir

* 6 mars 2019 : Conseil municipal à 20h en Mairie

* 28 mars 2019 : Commission voirie à 14h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY	Absent excusé	Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE	Absent excusé	Mme POIRIER	
M. BENEFIX		M. RABEC		Mme VETTIER	
M. BLAIN		Mme GEMIN	Absent excusé		